



Paris, le 20 avril 2020

- Communiqué -

Appel spécial « Microprojets COVID19 »

La Guilde à travers son pôle Microprojets lance avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD) et d'autres bailleurs de fonds un appel à projets spécifique sur la lutte contre le COVID19 dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement.

Pour postuler, les associations françaises doivent avoir une relation éprouvée avec la Guilde, à savoir, avoir déjà été financées par le pôle Microprojets.

Il s'agit de mobiliser au plus vite et au plus près du terrain des moyens simples, à travers des acteurs fiables et déjà connus, pour aider les pays partenaires à mieux franchir la crise en cours.

Les associations peuvent solliciter un soutien financier compris entre :

- **500 et 2 000 euros** pour les associations généralistes ;
- jusqu'à **10 000 euros** pour les associations spécialistes de la santé.

pour des actions en lien avec la crise liée au coronavirus :

- investissement en matériel (masques, tissus pour fabriquer les masques, gels ou composants pour fabriquer du gel, etc.) ;
- outils de communication (fabrication, diffusion, fonctionnement, etc.) ;
- accès à l'eau et/ou à la nourriture (populations vulnérables) ;
- autres actions en lien avec la crise.

Les modalités de demande de financement, de versement des fonds et compte-rendu sont simplifiées.

Les dossiers seront instruits par les experts du pôle Microprojets et de La Guilde ainsi que par des experts externes pour une décision rendue rapidement après la date de clôture de l'appel à projets.

Dans un premier temps, cette initiative reçoit le soutien de l'Agence française de développement. La Guilde présentera certains projets à d'autres partenaires privés ou publics pour élargir autant que possible les appuis financiers.

**L'appel à projet sera ouvert sur www.portailsolidaire.org
la semaine du lundi 27 avril 2020.**

Contact :

Cécile Vilnet

Responsable pôle Microprojets

cecile.vilnet@la-guilde.org